

**Instructions destinées aux institutions utilisant des locaux scolaires (DIP, GIAP, OMP, enseignement délégué, associations de cuisines et restaurants scolaires, ludothèques)**

## **Financement des sorties scolaires**

Depuis la rentrée scolaire 2023/2024, le mode financement des sorties scolaires (courses d'école et camps) a été revu. Les communes continuent d'assurer le financement des sorties scolaires de l'enseignement primaire ordinaire et spécialisé. La participation financière des communes fait l'objet d'une facturation annuelle par le canton en fonction des élèves domiciliés sur leur territoire, dont la classe a bénéficié d'une sortie scolaire.

L'enseignant-e ou la Direction d'école n'a plus besoin de faire une demande auprès de la Ville de Genève, étant donné que la participation demandée aux communes fait l'objet d'une facturation centralisée par le canton, qui assure le préfinancement auprès de l'enseignant-e.

### **Aides financières individuelles**

Lorsque la situation des parents ou des représentants légaux ne permet pas de payer la participation au camp scolaire, une aide financière peut être demandée au moyen du formulaire « demande de participation financière pour camps ». Le formulaire doit être envoyé au Service des écoles, contresigné par la Directrice ou le Directeur et muni du tampon de l'établissement scolaire.

Après examen de la requête et une éventuelle demande de renseignements complémentaires, le Service des écoles verse une aide de CHF 75.- maximum, quelle que soit la destination du camp.

### **Communication**

Toute communication auprès des parents en relation avec les courses d'école et camps doit faire mention du soutien de la Ville de Genève.